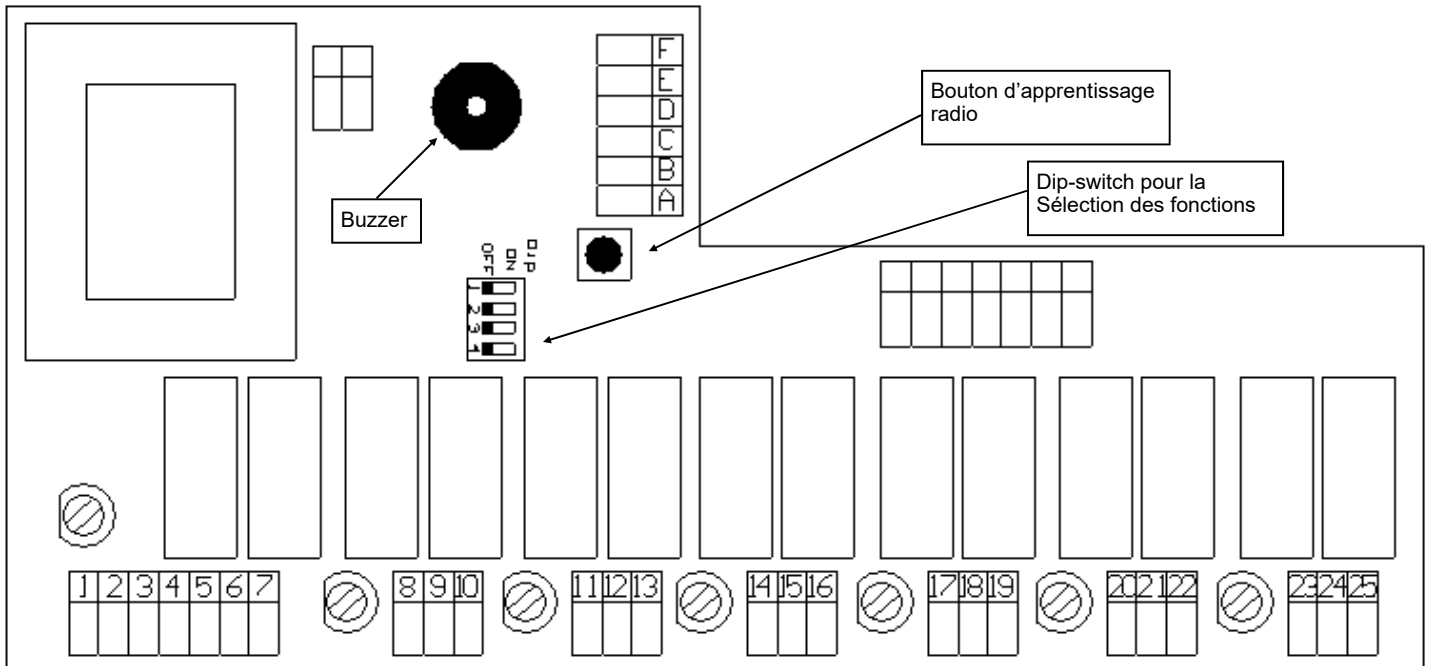


CENTRALE - AV6 MT

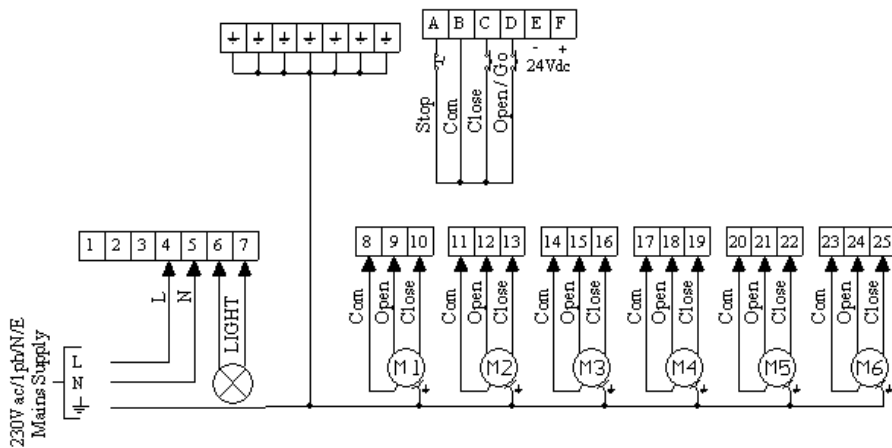
GUIDE POUR L'INSTALLATION



1. Configuration



2. Connexions électriques



Tout contact normalement fermé (N.C) doit être shunté commun si non utilisé

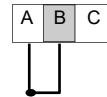
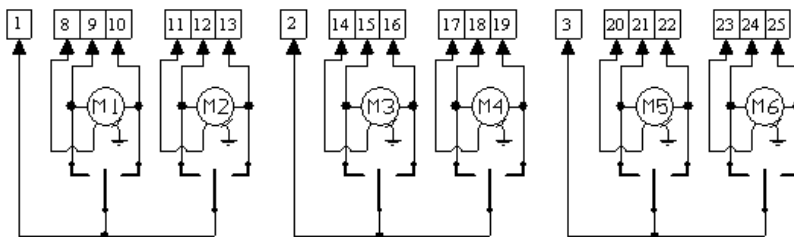


Schéma de connexion pour le contrôle individuel

ATTENTION: DANS LE CONTRÔLE INDIVIDUELLE, ACTIVER UN SEUL MOTEUR A LA FOI



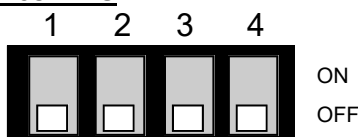
Fonctionnement du contrôle individuel

Le contrôle individuel permet de manoeuvrer l'automatisme en excluant la centrale.

Le contrôle individuel est exclu quand la centrale commande un mouvement.

ATTENTION : Avant tout actionnement et/ou mise en marche, lire attentivement les paragraphes suivants reportant les programmations et les réglages principaux de l'automatisme. Dans la programmation, suivre scrupuleusement les instructions reportées dans la notice. Ne pas entrer dans le rayon d'action du portail pendant le mouvement ou pendant les programmations. Avant toute modification, attendre l'arrêt complet du système. Interdire à toutes personnes non autorisées ou non qualifiées d'effectuer des opérations et/ou la présence dans le rayon d'action du système.

3. Fonctions sélectionnables à travers les DIPS



DIP1:

- **S'il est à OFF:** La fonction active du **BOUTON D'OUVERTURE** est celle "a homme présent". L'ouverture de l'automatation dure tant que la pression du bouton même est maintenue. Quand le bouton est relâché, l'automatation s'arrête.
- **S'il est à ON:** Une pression temporaire du **BOUTON D'OUVERTURE** détermine l'ouverture complète de l'automatation. L'ouverture peut être bloquée à tout moment avec le bouton stop ou avec la commande de fermeture.

DIP2:

- **S'il est à OFF:** La fonction active du **BOUTON DE FERMETURE** est celle "a homme présent". La fermeture de l'automatation dure tant que la pression du bouton même est maintenue. Quand le bouton est relâché, l'automatation s'arrête.
- **S'il est à ON:** Une pression temporaire du **BOUTON DE FERMETURE** détermine la fermeture complète de l'automatation. La fermeture peut être bloquée à tout moment avec le bouton stop ou avec la commande d'ouverture.

DIP3: TEMPS DE TRAVAIL

- **S'il est à OFF:** l'automatation a un temps de travail de **3 minutes** maximum.
- **S'il est à ON:** l'automatation à un temps de travail **infini**.

DIP4: FONCTIONNEMENT ENTRÉE (comme décrit à la page précédente).

- **S'il est à OFF:** il y a la possibilité de brancher aux bornes de la centrale des commandes à trois boutons "STOP, FERME, OUVRE". Dans ce cas les DIP 1 et 2, comme décrit ci-dessus, détermine la modalité de fonctionnement des entrées.
- **S'il est à ON:** il y a la possibilité de brancher aux bornes de la centrale des commandes à deux boutons "STOP e PAS à PAS". Dans ce cas le fonctionnement est donné par la séquence OUVRE - STOP - FERME...
Pour habilité ce fonctionnement, positionner les DIPS 1 et 2 sur ON.

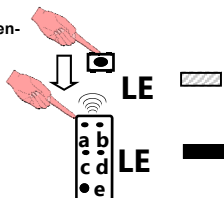
N. B. Les fonctions des télécommandes sont spéculaire à celle des boutons câblés.

4. Apprentissage télécommandes (seulement avec module radio installé)

L'apprentissage de chaque télécommande doit être **toujours faite avec l'automatation à l'arrêt**, et peut être faite suivant 2 méthodes différente:

4.1. Avec le bouton d'apprentissage

Appuyer su la touche d'apprentissage.

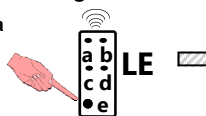


APPRENTISSAGE:

- 1) Appuyer sur la touche d'apprentissage présent sur la centrale. Celle-ci émettra une série di bip (grâce au buzzer présent sur la carte).
- 2) Appuyer sur la touche "a" de l'émetteur que l'on souhaite enregistrer. Le boîtier de commande enregistre automatiquement également la touche "b" ("a" comme touche "ouvrir" et "b" comme touche "fermer"). Une fois enregistrées les deux touches, le boîtier de commande retourne en mode de fonctionnement normal.

4.2. Apprentissages successifs d'autres émetteurs avec la touche cachée d'un émetteur enregistré.

Appuyer sur la touche "e"



APPRENTISSAGE:

- 1) Appuyer sur la touche cachée "e" de la télécommande pour mettre le boîtier de commande en mode d'apprentissage. La centrale émettra une série de bip pour indiqué l'entrée dans la modalité d'apprentissage. Cette opération équivaut à appuyer sur la touche d'apprentissage.
- 2) Répéter le point 2 du paragraphe 4.1



ATTENTION : La procédure précédente est déconseillée en présence de plusieurs boîtiers de commande fonctionnant en même temps, car l'ouverture de la mémoire aurait un effet sur tous les dispositifs sur lesquels cette télécommande est enregistrée. Dans ce cas, couper l'arrivée d'électricité aux boîtiers de commande non concernés.

La centrale de commande attend environ 20 secondes la télécommande à mémoriser, au terme desquelles, retourne au fonctionnement normal.

5. Reset total de la mémoire

POUR EFFECTUER LES RESET TOTAL DE LA MÉMOIRE, IL FAUT COUPER L'ALIMENTATION AU SYSTÈME, EN MAINTENANT APPUYE LA TOUCHE LEARN, REDONNER ALIMENTATION AU SYSTÈME. LE BUZZER EMETTERA DES BIPS POUR TROIS SECONDES. QUAND LES BIPS SONT TERMINÉS RELÂCHE LA TOUCHE. LE RESET EST TERMINÉ.

ATTENTION: AVEC CETTE OPÉRATION TOUTES LES TÉLÉCOMMANDES SONT MÉMORISÉES SERONT ÉFFACÉE

GARANTIE - La garantie du producteur a une validité conforme aux dispositions de la loi à compter de la date estampillée sur le produit et se limite à la réparation ou substitution gratuite des pièces reconnues par le fabricant comme défectueuses pour cause de défaut des caractéristiques essentielles des matériaux ou pour cause de défaut d'usinage. La garantie ne couvre pas les dommages ou défauts dus aux agents externes, à tout manque d'entretien, toute surtension, usure naturelle, tout choix inadapté du type de produit, toute erreur de montage, ou autres causes non imputables au producteur. Les produits modifiés ne seront ni garantis ni réparés.

Les données reportées sont purement indicatives. Le producteur ne pourra en aucun cas être reconnu comme responsable des réductions de portée ou diffusions dues à toute interférence environnementale. La responsabilité du producteur pour les dommages subis par toute personne pour cause d'accidents de toute nature dus à un produit défectueux, est limitée aux responsabilités visées par la loi italienne.